

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi vingt-et-un octobre deux mille quatorze, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BEROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, Mlle BURY, Mme GUERCHSON, MM. PAROLARI, COQUIN, VIVET, CONSTANTIN, BEGAT, Q. HOLVOET.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. ROBAR a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, Mme HUGUIER a donné pouvoir à M. CONSTANTIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

1 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN ET DU 22 JUILLET 2014

Les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité. Il est procédé à leur émargement.

2 – DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LES BUDGETS COMMUNAL M14 ET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT M49

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Il convient de mandater les factures définitives au compte 21 (SNBR : 57360 € + contrat triennal de voirie : environ 5 600 € + matériel divers : environ 600 €) soit environ 63 560 €.

En date du 21 octobre 2014, le chapitre 21 n'est plus créditeur que de 27 976,80 € alors que le chapitre 23 l'est pour 39 974,96 €. Par conséquent, il est proposé de réaffecter une partie du chapitre 23 vers le chapitre 21 par le biais de la décision modificative suivante :

Section d'investissement en dépenses :

Chapitre	Compte	Libellé compte	Montant
23	2313	Immobilisations en cours	- 36 000,00 €
21	2138	Immobilisations corporelles	+ 36 000,00 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Les règles de comptabilité nous imposent d'apurer les comptes du chapitre 20 (frais d'études) pour toute opération terminée et de réaffecter des montants à l'opération considérée au chapitre 21 ou 23 :

Par conséquent, pour passer ces régularisations, il convient d'ouvrir les crédits budgétaires correspondants.

Chapitre 041 en recettes		Chapitre 041 en dépenses	
Compte	Montant	Compte	Montant
2031	27 251,76 €	2313	705,86 €
2033	177,64 €	2138	24 201,10 €
		2158	2 344,80 €
		21318	177,64 €
TOTAL	27 429,40 €	TOTAL	27 429,40 €

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET M49

Il convient de créditer le chapitre 21, compte 2151 afin de payer les travaux de réfection du 20 rue de la Ferronnerie dont le montant s'élève à 4 450 € H.T. (soit 5 340 € T.T.C.).

Section d'investissement en dépenses :

Chapitre	Compte	Libellé compte	Montant
21	2151	Réseaux de voirie	5 340,00 €

Section d'investissement en recettes :

Chapitre	Compte	Libellé compte	Montant
021		Virement de la section d'exploitation	5 340,00 €

Section d'exploitation en dépenses :

Chapitre	Compte	Libellé compte	Montant
023		Virement à la section d'investissement	5 340,00 €
67	6718	Autres charges exceptionnelles	- 5 340,00 €

Les trois décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

3 – INDEMNITÉS COMPTABLE DU TRÉSOR

Ce point a déjà été évoqué lors du Conseil du 27 juin dernier mais Monsieur HUBERT informe le Conseil que le montant total de l'indemnité s'élève à 505,78 € brut.

4 - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la mise en place du haut débit, la communauté de communes a été sollicitée pour être partie prenante au syndicat créé pour développer la fibre sur les communes de la Seine et Marne.

Le Président de la communauté de communes souhaite collecter l'avis de l'ensemble des communes.

Le coût total des travaux est estimé à 4 millions d'euros, lesquels sont subventionnés à hauteur de 75% par l'Etat, la Région et le Conseil Général.

Il resterait donc 1 million d'euros à la charge de la communauté de communes soit environ 8€ par habitant et par an sur 25 ans.

Le planning associé à l'opération montre au mieux un début des travaux vers 2020 après les 4 à 5 années nécessaires à la finalisation des chantiers engagés et des études à mener pour notre territoire.

Monsieur le Maire précise que le comité consultatif des travaux a été réuni et s'est prononcé favorablement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable pour prendre rang dans le programme des travaux du SDTAN.

5°- CONVENTION AVEC LE SATESE

La convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif passée avec le Conseil Général arrive à terme et il est proposé à la Collectivité de la renouveler pour 5 années supplémentaires, sans quoi les services proposés par le SATESE s'arrêteront dès le début de l'année 2015.

Cette assistance est facturée chaque année 0,28€ par habitant soit environ 230 € pour CHAMPEAUX.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention.

6°- BANQUET DES CHEVEUX BLANCS 2014 – CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame LEVEQUE présente 2 devis de prestataires en vue du banquet des cheveux blancs qui se tiendra le dimanche 7 décembre prochain :

- | | |
|--|-------------------|
| ➤ « L'Escale Gourmande » à GUIGNES | 39,80 €/personne |
| ➤ « La Taverne » à VERNOU LA CELLE SUR SEINE | 39,00 €/personne. |

Par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la Taverne pour un prix de 39 €/personne. M. Bégat justifie son abstention par son lien d'amitié avec le restaurateur de l'Escale Gourmande.

Le Conseil Municipal reconduit la réduction de 50% du prix du repas pour les Conseillers Municipaux désirant participer à ce repas.

7°- CRÉATION DE DEUX EMPLOIS D'AGENT RECENSEUR NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2015 POUR LE RECENSEMENT COMPLÉMENTAIRE DE LA POPULATION

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population devant se dérouler du 15 janvier au 14 février 2015.

Le coût pour la commune est estimé à 2 310 € (165 heures de travail au taux horaire brut de 14 €) moins la participation de l'INSEE qui s'élève à 1 803 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Il est à noter une nouveauté pour ce recensement puisque désormais les réponses pourront se faire par internet.

8 - REMBOURSEMENT DE LA LOCATION DE LA CAMPÉLIENNE A Madame CHEVALLIER SUITE A ANNULATION

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre une délibération afin de rembourser un acompte de 120 €, versé pour la réservation de la Campélienne des 24 et 25 janvier 2015.

La demande d'annulation a été soumise dans les délais.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser cet acompte.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Point sur l'entretien de la STEP par un emploi saisonnier

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait été créé un emploi saisonnier pour le désherbage de la station d'épuration. C'est un lycéen, habitant CHAMPEAUX, scolarisé en lycée agricole qui a réalisé ces travaux, sur une période de 2 semaines à raison de 5h par jour. Le résultat a été à la hauteur de l'attente.

Point sur le recrutement de l'agent de veille environnementale

Monsieur le Maire informe le Conseil que la personne recrutée est M. Louis GUÉRIN qui a pris ses fonctions le 13 octobre dernier. Il travaillera 5 h par semaine jusqu'au 31 mars 2015. A partir d'Avril 2015, il est convenu, si les 2 parties sont d'accord, que le volume d'heures travaillées passera à 15 h/semaine.

Situation de la B.S.B.

Monsieur le Maire et Monsieur HUBERT ont rencontré le Directeur de la B.S.B pour échanger sur la situation délicate que connaît l'entreprise. Une offre de rachat est en bonne voie accompagné, malheureusement, d'un volet social difficile.

Reprise des cambriolages sur CHAMPEAUX

Monsieur BEGAT informe le Conseil que 3 nouveaux cambriolages ont été constatés ces jours-ci. Monsieur le Maire encourage les victimes à aller porter plainte auprès de la gendarmerie.

Poteau téléphonique rue de Varvanne

Monsieur BEGAT fait état de la dégradation récurrente du fil téléphonique qui traverse la rue de Varvanne pour desservir son domicile. Le fil se situe à une hauteur ne permettant pas à certains engins de passer sans le détériorer. Monsieur Bégat se plaint de ces désagréments car il paye pour des services qui sont régulièrement interrompus. Monsieur le Maire contactera dès que possible les services intéressés.

Buses Chemin de Varvanne

Pour donner suite à plusieurs remarques émanant de conseillers municipaux sur le sujet, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier a été adressé à l'intéressé pour que les buses soient remises à leur place initiale.

Conseil Municipal de Jeunes

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET rapporte les premiers travaux pour la mise en place du Conseil Municipal Jeunes. Un rallye a été organisé le 4 octobre dernier afin que les jeunes participants puissent découvrir les différents lieux de notre village et s'interroger sur la vie de la commune.

Cette manifestation s'est terminée à la Campélienne avec une présentation de ce qu'est un Conseil Municipal Jeunes. Il est également envisagé une intervention dans les classes du RPI ainsi qu'une séance au collège de MORMANT.

Pour mémoire, les élections auront lieu le samedi 13 décembre prochain de 10h à 14h en Mairie. Et tout comme le Conseil Municipal, 15 postes seront à pourvoir.

Centenaire à CHAMPEAUX et Club des Anciens

Madame LEVEQUE informe le Conseil que le Club des Anciens a fêté dans la joie l'anniversaire de Madame VACHIER, toute jeune centenaire.

*La séance est levée à 22h00 et la parole est donnée au public :
Aucune question du public.*